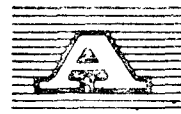


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/33/L.48
28 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 69 de l'ordre du jour

COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT : CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR LA COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN
DEVELOPPEMENT

Incidences administratives et financières du projet de résolution
A/C.2/33/L.34

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du paragraphe 11 du projet de résolution A/C.2/33/L.34, l'Assemblée générale déciderait de confier l'examen intergouvernemental global de la coopération technique entre pays en développement dans le cadre du système des Nations Unies à une réunion de haut niveau composée de représentants de tous les Etats qui participent au Programme des Nations Unies pour le développement, qui sera convoquée par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement conformément aux dispositions du Plan d'action de Buenos Aires, et prierait l'Administrateur de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, sur les dispositions relatives à l'organisation et aux thèmes de cette réunion qui siégera pour la première fois en 1980.
2. La recommandation 37 du Plan d'action de Buenos Aires, qui figure dans le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement 1/, spécifie que ces réunions de haut niveau, après des sessions annuelles en 1980 et 1981, devraient se tenir tous les deux ans et avoir lieu au même endroit que les sessions du Conseil d'administration du PNUD et avant celles-ci.
3. Comme le Conseil d'administration se réunit deux fois par an, soit une fois à New York et une fois à Genève, la recommandation 37 permet de choisir l'un ou l'autre lieu. Les hypothèses concernant l'organisation des réunions sont les suivantes :

1/ A/CONF.79/13.

5 p.

a) Les réunions se tiendraient à Genève en 1980 et à New York en 1981; par la suite, elles auraient lieu tous les deux ans;

b) La durée des réunions serait de cinq jours chacune;

c) Il y aurait deux séances par jour, l'une le matin et l'autre l'après-midi;

d) Des services de traduction et d'interprétation seraient assurés en cinq langues : anglais, chinois, espagnol, français et russe.

4. Le coût estimatif des deux premières réunions qui se tiendraient l'une à Genève en 1980, l'autre à New York en 1981 est indiqué dans les tableaux 1 et 2 ci-après :

/...

Tableau 1

Coût de la réunion qui se tiendra à Genève en 1980

	Effectifs nécessaires	Nombre de jours	Taux de rémuné- ration				
				Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
I. <u>Avant la session</u> : traduction et reproduction à New York de 264 pages en cinq langues (A, C, E, F, R)							
Traducteurs	8	37	154	45 600			
Réviseurs	4	37	165	24 400			
Dactylographes :							
non recrutés localement	8	37	51	15 100			
recrutés localement	1	26	33	900		86 000	
Frais de voyage	20					24 000	110 000
II. <u>Pendant la session</u> : traduction et reproduction de 50 pages en cinq langues (A, C, E, F, R)							
Traducteurs	8	5	178	7 100			
Réviseurs	4	5	200	4 000			
Dactylographes :							
non recrutés localement	9	5	79	3 600		14 700	
Interprètes							
Traitements	16	7	240			26 900	
Personnel de conférences	2	5	79			800	
Services généraux	2	5	79			800	43 200
III. <u>Après la session</u> : traduction et reproduction à New York de 40 pages en cinq langues (A, C, E, F, R)							
Traducteurs	8	5	154	6 200			
Réviseurs	4	5	165	3 300			
Dactylographes :							
non recrutés localement	8	5	51	2 100			
recrutés localement	1	4	33	200			11 800
Reproduction et distri- bution							19 300
							<u>184 300</u>

/...

Tableau 2

Coût de la réunion qui se tiendra à New York en 1981

	<u>Effectifs</u> <u>nécessaires</u>	<u>Nombre</u> <u>de</u> <u>jours</u>	<u>Taux de</u> <u>rémuné-</u> <u>ration</u>				
			Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
I. <u>Avant la session</u> : traduction et reproduction à New York de 264 pages en cinq langues (A, C, E, F, R)							
Traducteurs	8	37	162	48 000			
Réviseurs	4	37	173	25 600			
Dactylographes :							
non recrutés localement	8	37	54	16 000			
recrutés localement	1	26	35	900	90 500		
Frais de voyage	20				26 000	116 500	
II. <u>Pendant la session</u> : traduction et reproduction de 50 pages en cinq langues (A, C, E, F, R)							
Traducteurs	8	5	162	6 500			
Réviseurs	4	5	173	3 500			
Dactylographes :							
non recrutés localement	8	5	54	2 200			
recrutés localement	1	5	35	200	12 400		
Interprètes							
Traitements	16	7	212	23 800			
Frais de voyage	16			20 800	44 600		
Personnel de conférences	2	5	35		400		
Services généraux					5 100	62 500	
III. <u>Après la session</u> : traduction et reproduction à New York de 40 pages en cinq langues (A, C, E, F, R)							
Traducteurs	8	5	162	6 500			
Réviseurs	4	5	173	3 500			
Dactylographes :							
non recrutés localement	8	5	54	2 200			
recrutés localement	1	4	35	200		12 400	
Reproduction et distri- bution						20 900	
						<u>212 300</u>	

5. La recommandation 37 du Plan d'action de Buenos Aires ne donne aucune indication sur la durée proposée des réunions de haut niveau. En conséquence, étant donné qu'en règle générale, le coût des services de conférence est calculé sur la base de dix réunions par semaine, le Secrétaire général s'est fondé sur une durée de cinq jours, à raison de deux séances par jour.

6. Etant donné que l'adoption du projet de résolution A/C.2/33/L.34 par l'Assemblée générale porterait autorisation des réunions périodiques de haut niveau proposées, le Secrétaire général présume, en l'absence de toute indication précise à ce sujet dans le projet de résolution, que le coût des réunions serait imputé sur le budget ordinaire, comme c'est le cas pour le Conseil d'administration du PNUD.

7. Les dépenses relatives aux services de conférences présentées dans le présent état ont été calculées sur la base du coût intégral, c'est-à-dire en partant de l'hypothèse qu'elles ne pourraient pas être couvertes au moyen des ressources disponibles au Département des conférences. Ces estimations seront examinées dans le cadre d'un état récapitulatif regroupant toutes les dépenses relatives aux services de conférences qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la trente-quatrième session.
